



<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 15 décembre 2005

SOLA™ – LE NOUVEAU MOTEUR DE NÉGOCIATION DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. STATISTIQUES ET BILAN APRÈS DEUX MOIS D'ACTIVITÉ

Le 24 octobre dernier, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) complétait avec succès l'implantation de son nouveau logiciel de négociation électronique pour des transactions boursières appelé SOLA™.

Ce nouveau logiciel, développé par la Bourse, permet aux participants agréés de bénéficier d'une transmission améliorée des messages et d'une augmentation de la capacité de traitement. Le but visé par le déploiement de ce nouveau logiciel est de renforcer la qualité du service offert aux participants agréés, de maintenir la compétitivité de la Bourse dans le domaine de la négociation à l'échelle mondiale et de positionner la Bourse à l'avant-garde technologique au niveau des systèmes de négociation.

SOLA™ permet la négociation simultanée de produits offerts sur tous les marchés – notamment les options et les contrats à terme – sur une plateforme intégrée, extrêmement efficace et ultra performante.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE SOLA™ - AVANTAGES POUR LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE

- 1. Temps de réponse exceptionnel :** le système SOLA™ offre un temps de réponse amélioré et stable.
Avantage pour les participants agréés : le temps de réponse avec SOLA™ a été amélioré par un facteur de 5 en moyenne par rapport au moteur de négociation utilisé précédemment (voir les statistiques fournies ci-après). Des évolutions planifiées pour les prochains mois augmenteront encore significativement cette performance.
- 2. Ouverture instantanée :** SOLA™ permet l'ouverture instantanée de toutes les classes d'options inscrites et négociées à la Bourse.
Avantage pour les participants agréés : avant SOLA™, les classes d'options sur actions inscrites à la Bourse devaient être ouvertes par lots, avec un délai moyen de huit secondes par lot. Depuis l'implantation de SOLA™, toutes les classes d'options peuvent être ouvertes simultanément en moins d'une seconde.
- 3. Fiabilité :** SOLA™ utilise des mécanismes de gestion de la disponibilité intégrés au niveau applicatif qui ne nécessitent pas de solutions complexes en matériel.
Avantage pour les participants agréés : SOLA™ permet d'offrir un meilleur niveau de service pour le marché.

Circulaire no : 185-2005

4. **Volumétrie record** : Un volume total record de 319 987 contrats, d'une valeur de 107 milliards de dollars, a été négocié sur la Bourse dans la seule journée du 22 novembre 2005.

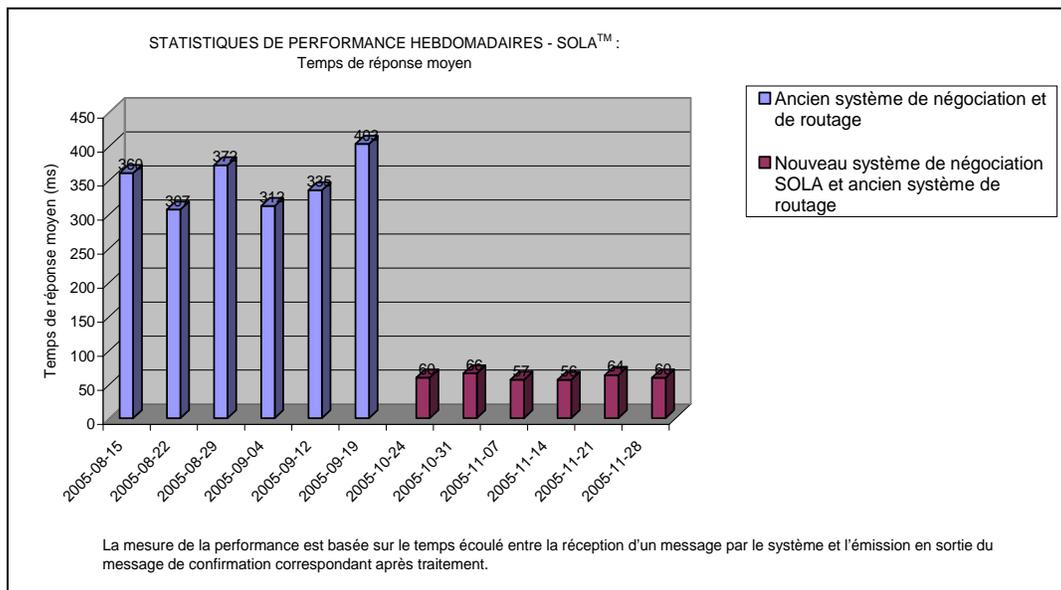
Avantage pour les participants agréés : SOLA™ peut répondre à un volume record d'activité sans problème d'interruption du marché. De plus, nous avons observé que les firmes mainteneurs de marché sont plus actives depuis l'implantation de SOLA™, ce qui améliore davantage la liquidité du marché canadien d'options.

5. **Diminution des besoins de support** : la convivialité de SOLA™ facilite grandement son utilisation.

Avantage pour les participants agréés : Les demandes de support des participants agréés auprès de la Bourse sont considérablement réduites depuis l'implantation de SOLA™.

STATISTIQUES – TEMPS DE RÉPONSE

La performance globale des systèmes utilisés à la Bourse a été considérablement améliorée comme les statistiques ci-dessous l'illustrent.



Il est à noter que moins d'une milliseconde en moyenne de ce temps de réponse est imputable au moteur de négociation. Le temps restant est imputable au moteur de routage.

La prochaine mise en place (prévue pour juin 2006) du nouveau moteur de routage SOLA™, développé par la Bourse, permettra d'améliorer encore, et de façon significative, le temps de réponse global pour les participants agréés.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale